

DELIBERATION N° 04 - MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Rapporteur : M. DEFFOUN

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La délibération du Conseil Municipal n°8 du 12 décembre 2016 a fixé les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il convient de noter que la ville assure la gestion et l'entretien de ses salles municipales et en gère également les fluides. Elle y réalise également des travaux afin d'améliorer la qualité de leur accueil.

Ainsi, il est proposé d'actualiser les tarifs de location au 1^{er} janvier 2018 :

Maison des Loisirs

	Tarifs au 1^{er} janvier 2018
Associations ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens sans cuisine et vaisselle	270 € le 1 ^{er} jour 135 € à partir du 2 ^{ème} jour
Ludréens avec cuisine et vaisselle	395 € le 1 ^{er} jour 198 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur sans cuisine et vaisselle	380 € le 1 ^{er} jour 190 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur avec cuisine et vaisselle	515 € le 1 ^{er} jour 258 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides sans cuisine et vaisselle	10 €
Fluides avec cuisine et vaisselle	20 €

Lors de certains événements, notamment lors de mariages ou anniversaires, l'utilisateur demande à Monsieur le Maire une dérogation afin de pouvoir prolonger sa soirée jusqu'à 5h du matin (au lieu de 3h prévu initialement au règlement intérieur). Aussi, en cas de dérogation accordée, **20 € supplémentaires seront facturés à l'utilisateur.**

Salle Monnet

Associations ludréennes	Gratuité sauf fluides et gardiennage
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides et gardiennage. Au-delà, application du tarif ludréen.
Ludréens	370 € le 1 ^{er} jour 185 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieurs	740 € le 1 ^{er} jour 370 € à partir du 2 ^{ème} jour
Gardiennage	SMIC/horaire charges comprises
Fluides	20 € de d'octobre à mars 10 € d'avril à septembre

Salle Schweitzer

Associations ludréennes	Gratuité sauf fluides
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens sans cuisine et vaisselle	272 € le 1 ^{er} jour 136 € à partir du 2 ^{ème} jour
Ludréens avec cuisine et vaisselle	404 € le 1 ^{er} jour 202 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur sans cuisine et vaisselle	408 € le 1 ^{er} jour 204 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur avec cuisine et vaisselle	540 € le 1 ^{er} jour 270 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides sans cuisine et vaisselle	10 €
Fluides avec cuisine et vaisselle	20 €

Salle Marvingt

Associations ludréennes	Gratuite pour la 1 ^{ère} location 700 € à partir de la 2 ^{ème} location pour 1 ^{er} jour et 350 € à partir du 2 ^{ème} jour consécutif de location
Autres usagers	1 400 € le 1 ^{er} jour 700 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides	20 € de d'octobre à mars 10 € d'avril à septembre

Salle Cerdan (occupations ponctuelles) : Facturation des fluides à savoir 20 € des mois d'octobre à mars inclus, et 10 € des mois d'avril à septembre inclus (par jour d'utilisation).

Centre Culturel Charcot : Facturation des fluides à savoir 20 € des mois d'octobre à mars inclus, et 10 € des mois d'avril à septembre inclus (par jour d'utilisation).

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 23 novembre 2017.

Intervention de Monsieur le Maire :

C'est une simple actualisation. Une modification est apportée concernant les dépassements d'horaires. En effet, lors d'évènements familiaux, notamment les mariages, les utilisateurs demandent une dérogation d'ouverture jusqu'à 5h du matin (au lieu de 3h) entraînant des frais supplémentaires. 20 € seront donc facturés aux utilisateurs demandant une dérogation à partir du 1^{er} janvier 2018 afin de compenser ceux-ci.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de modifier la tarification des salles municipales comme exposée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2018, les autres dispositions en vigueur restant inchangées.

Les crédits et recettes seront prévus au Budget Primitif 2018.